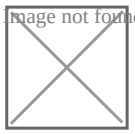

Comment obtenir le paiement de TOUS mes AGS, en une seule fois, et le puis-je seulement espérer ?

Par **San26**, le **12/03/2019** à **13:37**

Bonjour,

J'avais déjà posté une question sur ce formidable espace, à propos du paiement de mes AGS.

Aujourd'hui, après deux mois et demi d'attente, j'ai enfin perçu des fonds... Qui ne correspondent qu'à deux demandes d'AGS, sur six.

Le montant que j'ai reçu ne couvre même pas les dettes accumulées sur ces deux mois et demi !

Si le liquidateur nous a payé ce premier montant, c'est bien qu'il a reçu le tout, des demandes d'AGS à notre encontre !

Ma question est la suivante : comment demander le paiement du reste dû ? Est ce légal, leur manière d'opérer ?

Ils nous avaient dit que nous serions payés en deux fois, lors de la réunion. Mais ils avaient avancé la date de "fin Février" maximum, puis une seconde demande au CGEA pour le reste, payable fin Mars. Nous sommes à la mi-Mars et rien n'a été fait correctement ! Vraiment ce liquidateur de Neuilly-Sur-Seine, pour ne pas nommer l'entreprise, est composée d'amateurs, complètement inutiles ! En plus mes collègues ont été correctement inscrits pour le CSP, moi rien du tout, j'ai confirmation de ceci, en date de ce matin, par le pôle emploi de ma ville, où je me suis déplacée.

Merci par avance, à quiconque prendra le temps de me lire et de me répondre.

Bonne journée à tous !,

Par **P.M.**, le **12/03/2019** à **14:35**

Bonjour,

Je ne sais pas ce qui vous fait dire d'une manière ceraine que le mandataire a reçu tous les fonds alors qu'il vous avait été dit que ce serait payé en deux fois et que pour le premier versement il n'y a qu'une dizaine de jours de retard...

Lors de votre précédent sujet vous n'aviez d'ailleurs pas indiqué ces prévisions de versements à fin février et fin mars...

Je ne pense pas que vous soyez particulièrement visée et si vos collègues ont été inscrits pour le CSP cela ne devrait pas tarder pour vous aussi car il peut y avoir des délais de transmission...

Par **San26**, le **12/03/2019** à **14:56**

Bonjour, merci pour votre réponse.

Ce qui me fait dire de manière sûre, que le liquidateur a bien reçu la somme de tous nos AGS, c'est que la demande au CGEA devait être faite en deux fois. Or elle a été faite pour toutes les sommes en une seule fois, j'en ai confirmation.

Donc toutes les sommes ont été payées au liquidateur, qui ne nous a pas tout versé alors qu'il est tenu de le faire immédiatement (de ce que j'ai cru comprendre ?). L'entreprise est par ailleurs totalement injoignable, ce jour, pour une raison qui m'échappe.

Une dizaine de jours de retard, pour vous, Monsieur, c'est peut-être peu, mais pas pour moi, je suis prise à la gorge comme je l'ai expliqué.

Avec ce retard de deux semaines, ce sont maintenant deux loyers de retard, deux mois d'électricité / gaz, etc., mes dettes se sont accumulées et la somme versée ne couvre même pas ça. Si l'on annonce et que l'on s'engage pour fin Février, ce n'est pas mi-Mars !
On dirait que nous sommes doublement punis !

Et deux semaines de retard entraînent deux autres semaines de report du paiement des autres AGS, qui auraient dû être demandés après les premiers, pas en même temps.
Je ne sais pas si je suis claire, la tourmente me fait perdre mes mots.

En gros, je ne peux vraiment pas attendre mi/fin Avril pour le reste des sommes dues, surtout qu'en attendant je n'ai pas d'indemnisation pôle emploi, je n'y suis même pas inscrite, comme je l'ai expliqué.

Est-il légal de ne pas verser toutes les sommes dues, en une fois, lorsque le liquidateur les a ?

Merci par avance,

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **P.M.**, le **12/03/2019** à **15:36**

Personnellement, je doute que le liquidateur judiciaire ait pu faire la demande concernant les salaires et même l'indemnité de licenciement avant la rupture du contrat de travail qui, si j'ai bonne mémoire, devait avoir lieu fin février 2019 après acceptation du CSP et pas avant...

Vous êtes prise à la gorge mais vous saviez qu'en tout état de cause, le premier versement n'aurait pas lieu avant fin février d'après ce qui vous avait été annoncé, donc cela doit quand même soulager vos finances...

En plus, après la réception des fonds de l'AGS, il faut le temps d'élaboration des documents et je ne pense pas que le liquidataire judiciaire prenne plaisir à retarder le versement...

Par **San26**, le **12/03/2019** à **15:59**

Toutes les demandes d'AGS ont été envoyées au CGEA le 06 Mars 2019, et tous les dossiers ont préalablement été envoyés au juge, le 8 Février 2019, soit le lendemain de notre licenciement. Je vous mettrais bien une capture d'écran, si je le pouvais. Si vous le désirez je peux vous envoyer les documents en MP.

Encore une fois, mes dettes sont plus élevées que ce que j'ai perçu.
Donc soulagée, pas vraiment.

J'ai réussi à joindre le liquidateur, qui "ne comprend pas ce qui s'est passé" avec les AGS. Car ils ont effectivement bien reçu tous les fonds. Ceux à mon endroit comme ceux de mes ex-collègues. Je dois donc leur écrire un courriel pour "faire suivre" ceci.

Merci, passez une agréable journée.

Par **P.M.**, le **12/03/2019** à **16:34**

Donc contrairement à ce que vous disiez dans l'autre sujet tout s'est fait rapidement puisque, en un peu plus d'un mois vous avez le premier versement...

Vous dîtes que le liquidateur ne comprend pas ce qui s'est passé avec l'AGS mais qu'il aurait reçu tous les fonds donc il n'a plus qu'à vous les verser....

Mais de toute façon, il valait mieux régler le problème directement car ce n'est pas le forum qui peut suivre le dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés